

Syndicat scolaire de Saicourt - Petit-Val

Ecole enfantine et primaire

Info école 2024 / 2025



Thème de l'année scolaire

« On bouge à l'école »

A CONSERVER !

Table des matières

Autorités scolaires de Saicourt - Petit-Val.....	3
Direction et secrétariat de l'école.....	3
Inspection scolaire.....	3
Ecoles – téléphones.....	4
Travailleuse sociale scolaire.....	5
Liens et adresses utiles.....	5
Informations pour la rentrée scolaire et durant l'année.....	6
Vacances et absences.....	8
Espace santé.....	10
Transports et horaire de bus.....	11
Pedibus.....	11

Autorités scolaires de Saicourt - Petit-Val

Commission scolaire

Présidente	:	Mme Sylvie Hostettmann – sylvie.hostettmann@outlook.fr
Vice-présidente	:	Mme Manon Bangerter
Membres	:	Mme Sylvie Nicolet Mme Priscilla Ruch Mme Leslie Gyger Mme Audrey Neukomm
Dicastères	:	M. Emanuel Amstutz (Petit-Val) Mme Aurélie Moser (Saicourt)

Direction et secrétariat de l'école

Directrice

Mme Sophie Bilat	Clos Derrière 5	2735 Châtelat	077 468 51 55 direction@epvs.ch
------------------	-----------------	---------------	---

Secrétariat

Mme Stéphanie Koller	Clos Derrière 5	2735 Châtelat	032 484 98 30 stephanie.koller@epvs.ch
----------------------	-----------------	---------------	---

Inspection scolaire

M. Serge Büttiker	Les Lovières 13	2720 Tramelan	031 636 16 55
Secrétariat			031 636 16 62

Ecoles – téléphones

Ecole enfantine

Site du Fuet	1H & 2H	2712 Le Fuet	032 481 48 52
--------------	---------	--------------	---------------

Ecole primaire

Site du Fuet	3H & 4H	2712 Le Fuet	032 481 48 52
--------------	---------	--------------	---------------

Site de Châtelat	5H & 6H	2713 Châtelat	032 484 98 30 077 473 70 41
------------------	---------	---------------	--------------------------------

Site de Saicourt	7H & 8H	2732 Saicourt	032 481 48 50
------------------	---------	---------------	---------------

Répartition des classes pour l'année scolaire 2024 - 2025

1H-2H (classe B)	Mme Marie-Claude Barras	Fuet
1H-2H (classe A)	Mesdames Joëlle D'Ans et Petra Jost	Fuet
3H-4H (classe 1)	Mesdames Céline Papin et Petra Jost	Fuet
3H-4H (classe 2)	Mesdames Patricia Sprunger et Gisèle Waber	Fuet
5H-6H	Mme Célia Schmid et M. Julien Reichen	Châtelat
7H-8H	Mesdames Géraldine Meyrat , Emilie Ortega et Petra Jost	Saicourt
Classe FLS	Mme Elisabeth Hess	Châtelat

Enseignants spécialisés

Mary Lapaire-Zürcher	Gisèle Waber
Pascale Hinterholz	Jérôme Person

Spécialiste média et informatique

Mme Céline Papin

Les enseignant-e-s ont tout-e-s une adresse mail prenom.nom@epvs.ch

Les noms des enseignant-e-s de classes sont en gras.

Travailleuse sociale scolaire

Anouck Heiniger

077 442 49 83

anouck.heiniger@srtss.ch

Liens et adresses utiles

Municipalité de Saicourt

Le Fuet, 032 481 24 03

www.saicourt.ch

Commune de Petit-Val

Souboz, 032 484 94 70

www.petit-val.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture www.bkd.be.ch

Service psychologique pour enfants

Grand Rue 4 2710 Tavannes

Tél. : +41 31 636 16 86

spe.tavannes@be.ch

Service d'orthophonie

Tél : +41 32 481 17 91

Rue du Parc 1 2710 Tavannes

Aide aux devoirs en ligne

www.educlasse.ch

Animations mobiles et accueil des jeunes à Tramelan et Malleray l'après-midi, www.a-j-r.ch

La fiduciaire Soresa à Bienne est l'autorité de surveillance de la protection des données du syndicat scolaire. En vertu de l'art. 34 de la Loi cantonale sur la protection des données, l'autorité de surveillance de la protection des données assume les tâches suivantes. Elle surveille l'application des dispositions sur la protection des données au sein de l'administration du syndicat scolaire, conseille les personnes concernées pour tout ce qui touche à leurs droits vis-à-vis de l'administration du syndicat scolaire, conseille les autorités responsables dans les questions touchant à la protection des données et contrôle la sauvegarde des données et joue le rôle d'intermédiaire entre les personnes concernées et les autorités du syndicat scolaire.

Fiduciaire SORESA Rue Ernst-Schüler 5, 2502 Biel/Bienne 032328891

Informations pour la rentrée scolaire et durant l'année

Rentrée scolaire 2024-2025

La rentrée scolaire pour tous les élèves du Syndicat aura lieu **le lundi 19 août 2024 à 8h15 à Châtelat, 8h25 à Saicourt et 8h30 au Fuet.**

Bon à savoir

Jour des fruits et légumes : lors de la récréation du mardi, les enfants apportent un fruit ou un légume pour leur dix-heures.

Les **smartphones et les montres connectées** sont **interdits** en classe (sauf sur indication expresse de l'enseignant-e).

Pour bien commencer l'année !

Chaque enfant doit avoir les affaires suivantes (**avec son prénom !**) :

- un sac d'école,
- une paire de pantoufles,
- un tablier pour bricoler,
- un paquet de mouchoirs.

Pour les leçons de gym, les élèves ont besoin :

- chaussures avec semelles non marquantes
- affaires de sport
- affaires de douche pour les élèves qui souhaitent se doucher

La douche est vivement recommandée !

Matériel scolaire :

Les élèves prennent soin du matériel reçu.

Le matériel perdu ou abîmé sera remplacé aux frais des parents.

- Une plume est distribuée en 5H. Elle est à conserver jusqu'en 8H.
- Un roller tipex est distribué à chaque rentrée scolaire

Séances de parents à 19h30 :

Jeudi 22 août 2024	3-4H 2	Fuet
Lundi 26 août 2024	7-8H	Saicourt
Mardi 27 août 2024	5-6H	Châtelat
Jeudi 29 août 2024	3-4H 1	Fuet
Mardi 10 septembre 2024	1-2H	Fuet

Piscine & patinoire

Nos élèves de la 2H à la 8H se rendront en bus à la piscine de Bévillard à raison de 6 séances par année scolaire. De plus, chaque classe bénéficiera de 2 séances de patinoire à Tramelan. Le port du casque est obligatoire à la patinoire.

Vous serez avertis à l'avance des dates convenues avec la piscine et la patinoire.

Camp de ski

Avec la collaboration du ski-club Petit-Val, le camp de ski réunira les élèves de 6, 7 et 8H du 2 au 7 mars 2025 à Chandolin. Ces dates sont encore à confirmer.

Assurances

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montres, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

Les dégâts matériels causés par un élève seront à la charge des parents.

Vacances et absences

Vacances scolaires

2024-25	
Début année	Lundi 19 août 2024
Foire de Chandon	Lundi 2 septembre 2024
Vacances automne	Du lundi 7 octobre au vendredi 25 octobre 2024 (BE 07.10-20.10)
Toussaint	Vendredi 1er novembre 2024
Vacances de Noël	Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025
Semaine blanche	Du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025
Vacances de Pâques	Du vendredi 18 avril au vendredi 2 mai 2025 (BE 14.04-25.04)
Ascension	Jeudi 29 mai et vendredi 30 mai 2025
Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Fête-Dieu	Jeudi 19 juin 2025
Fin de l'année scolaire	Vendredi 4 juillet 2025

2025-26	
Début année	Lundi 18 août 2025
Foire de Chandon	Lundi 1er septembre 2025
Vacances automne	Du lundi 6 octobre au vendredi 17 octobre 2025
Vacances de Noël	Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026
Semaine blanche	Du lundi 16 février au vendredi 20 février 2026
Vacances de Pâques	Du vendredi 3 avril au vendredi 17 avril 2026
Fête du travail	Vendredi 1er mai 2026
Ascension	Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Fête-Dieu	Jeudi 4 juin 2026
Fin de l'année scolaire	Vendredi 3 juillet 2026

Cinq demi-journées libres [Art. 27 de la LEO]

Les parents ont la possibilité de ne pas envoyer leurs enfants à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire. Ils informent préalablement l'école.

Les cinq demi-journées peuvent être choisies librement [séparées ou groupées] sans indication de motif. Elles ne peuvent être reportées d'une année sur une autre.

*Le maître de classe doit être averti au plus tard **2 jours à l'avance** au moyen du formulaire prévu à cet effet.* Les matières des leçons manquées devront être rattrapées, de même que les épreuves et contrôles qui n'auraient pas été faits.

NB : L'école secondaire de Bellelay et le Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val appliquent le calendrier des vacances JU, téléchargeable directement dans votre e-agenda sous www.jura.ch. Lorsqu'il diffère du calendrier du Jura bernois, les dates sont indiquées **en gras**.

La semaine blanche est fixée par les commissions d'école et peut différer d'une commune à une autre.

L'école primaire compte 38 semaines d'école, l'école secondaire 39, d'où la semaine supplémentaire de vacances en octobre.

Absences excusées et dispenses

Absences excusées	Dispenses
<i>A excuser auprès des enseignant(e)s</i>	<i>Faire une demande écrite à la direction 4 semaines avant</i>
Maladie	Encouragement de talents sportifs
Accident	Obligations religieuses
Décès dans la famille de l'enfant	Stages professionnels (à l'école sec.)
Visite chez le médecin ou dentiste	Cours de langue pour étrangers
Séance de logopédie, orthophonie, psychomotricité, psychologie, etc...	Situations familiales ou professionnelles particulières

Pour d'autres motifs, prière de prendre contact avec la direction.

Espace santé

Médecin scolaire

Dr Alvaro Arana 2740 Moutier 032 494 38 20

Nous organisons une visite médicale gratuite pour les élèves de 2H et 6H. Il est possible d'effectuer ce contrôle chez votre médecin de famille mais à la charge des parents.

Dentiste scolaire

Le contrôle annuel dentaire offert pendant la scolarité est effectué par la clinique dentaire mobile qui stationnera chez nous le temps du contrôle. Merci de signaler à la maitresse de classe, avant la date fixée par la clinique, si votre enfant procédera à l'examen dans un cabinet privé. Si un traitement est nécessaire, vous serez invités à prendre rendez-vous chez votre dentiste.

Les élèves peuvent obtenir un soutien financier de la commune pour leur traitement dentaire et l'orthopédie dento-faciale. Les demandes sont à présenter aux bureaux municipaux, lesquels fournissent de plus amples détails.

Poux

Etant donné la présence récurrente de ces petites bêtes dans notre école, nous vous demandons d'être attentifs à ce problème et d'avertir rapidement l'enseignant de classe si votre enfant a des poux.

Transports et horaire de bus

Afin d'assurer la sécurité des élèves lors des transports scolaires, **certaines règles fondamentales** doivent être respectées par ces derniers :

- Les gilets ou sautoirs jaunes sont fournis par l'école et sont obligatoires pour tous les élèves de 1H à 4H.
- Attendre calmement le bus, en étant prudent et attentif à la circulation
- Respecter les propriétés privées autour des arrêts de bus
- Faire preuve de politesse et de respect envers le chauffeur et les voyageurs
- Aller s'asseoir au plus vite et attacher sa ceinture de sécurité
- Rester assis durant tout le trajet et attendre l'arrêt complet du bus avant de se détacher et de se lever

Nous recommandons aux élèves de venir à pied à l'école ou d'emprunter les transports scolaires.

Au Fuet, le stationnement des voitures hors des emplacements prévus entrave la visibilité du passage pour piétons.



La carte plastifiée Swisspass est valable 10 ans, il faut la conserver d'une année à l'autre.

Pedibus

Nous demanderons aux parents des élèves de 1-2H, dans la mesure de leurs disponibilités, d'accompagner les élèves lors des trajets entre l'arrêt de bus et l'école.

D'autres adultes bénévoles sont les bienvenus.

Une séance a lieu au mois de juin pour organiser le pedibus de la rentrée.

Mme Leslie Gyger, tél. 078 694 49 14, pourra vous donner de plus amples renseignements.

Horaires de bus

Les horaires de bus indiqués sont valables jusqu'au mois de décembre 2024. Les élèves qui doivent utiliser le bus circulent avec un abonnement Swisspass ou des cartes multicourses fournis par l'école. www.carpostal.ch

Les Ecorcheresses -> Bellelay -> Saicourt

Les Ecos	06:59	07:47						12:18	12:56			15:52		
Souboz	07:04	07:52						12:18	13:02			15:58		16:42
Pichoux	07:07	07:56						12:26	13:05	lmjv		16:01		16:49
Sornetan	07:13	08:02				11:44		12:36	13:12	15:10		16:08		16:49
Châtelat	07:15	08:04				11:46		12:38	13:14	15:12		16:10		16:51
Bellelay	07:20	08:10				11:52		12:44	13:20	15:18		16:16		16:57
			je-ve	ve				lmjv		lmjv				
Bellelay	07:22	08:11	08:26	08:55		11:21	11:54	13:01	13:22	15:00	15:22	15:47	16:22	17:34
Fuet	07:28	08:17	08:32	09:00		11:27	12:00	13:07	13:28	15:06	15:27	15:52	16:28	17:40
Saicourt	07:31	08:20				11:30	12:03	13:10	13:31	15:09	15:30	15:55	16:31	17:43

Saicourt -> Bellelay -> Les Ecorcheresses

					me			lmjv		lmjv				
Saicourt	06:09	07:09	07:59	08:20		11:44	12:12	13:10	13:59	15:12	16:09		16:59	
Fuet	06:12	07:12	08:02	08:23	09:40	11:47	12:15	13:13	14:05	15:15	16:12		17:02	
Bellelay	06:17	07:17	08:07	08:29	09:45	11:53	12:21	13:19	14:08	15:21	16:18		17:08	
					me				lmjv	lmjv				
Bellelay		07:21	08:08		09:46	11:54	12:30		13:21	15:22	16:19		17:10	
Châtelat		07:26	08:13		09:51	11:59	12:35		13:26	15:27	16:24		17:15	
Sornetan		07:29				12:03	12:39		13,3	15:31	16:28		17:18	
Pichoux		07:31				12:05	12:41			15:33	16:30		17:20	
Souboz		07:38				12:12	12:48			15:40	16:37	16:39	17:37	
Les Ecos		07:44				12:19	12:54			15:47		16:45	17:43	

21.041 Tavannes - Reconviilier - Bellelay - Lajoux JU - Les Genevez (ligne 41) 

État: 16. Mai 2023

	4101	4103	4105	4115	4107	4111	4113	4117	4121	4127	4129	4163	4135
Tavannes, gare					07 48								13 48
Moutier dép.	05 45		06 45						11 45				
Reconviilier arr.	06 03		07 03						12 03				
Reconviilier, gare	06 05		07 05		07 55			11 40	12 08				13 55
Saulès BE, poste	06 07		07 07		07 57			11 42	12 10				13 57
Saïcourt, poste	06 09		07 09		07 59	08 20 10		11 44	12 12			13 10 11	13 59
Le Fuet, poste	06 12		07 12		08 02	08 23		11 47	12 15			13 13	14 02
Bellelay, Le Domaine	06 15		07 15		08 05	08 26		11 50	12 18			13 16	14 05
* 1' Bellelay, école	06 18		07 18		08 08	08 29 10		11 53	12 21			13 19 11	14 08
Bellelay, école dép.			07 21					11 54	12 30				
Les Ecorcheresses arr.			07 44					12 19	12 54				
Bellelay, école dép.			07 21					11 54	12 30				
Les Ecorcheresses arr.			07 44					12 19	12 54				
* 1' Bellelay, école	06 19	06 55	07 22		08 12		08 30	11 53	12 22			13 20 11	14 09
Forêt-Dessous, village		07 00			08 17			11 58	13 00				14 14
Forêt-Dessus, village		07 02			08 19			12 00	13 02				14 16
Forêt-Dessus, Dos des Laves		07 03			08 20			12 01	13 03				14 17
Lajoux JU, école		07 04			08 21			12 02	13 04				14 18
* 1' Lajoux JU, poste		07 05			08 22			12 03	13 05				14 19
Lajoux JU, Le Bois des Joux		07 07			08 24			12 05	13 07				14 21
Lajoux JU, La Loge		07 07			08 24			12 05	13 07				14 21
Le Prédame		07 10			08 27			12 08	13 10				14 24
* 1' Les Genevez JU, poste	06 25	07 14	07 28	08 31			08 36	12 12	13 14	13 26 11			14 28

	4159	4139	4143	4145	4149	4153
Tavannes, gare				16 48		18 48
Moutier dép.			15 45			
Reconviilier arr.			16 03			
Reconviilier, gare			16 05	16 55	17 51	18 55
Saulès BE, poste			16 07	16 57	17 53	18 57
Saïcourt, poste	15 12 11		16 09	16 59	17 55	18 59
Le Fuet, poste	15 15		16 12	17 02	17 58	19 02
Bellelay, Le Domaine	15 18		16 15	17 05	18 01	19 05
* 1' Bellelay, école	15 20 11		16 18	17 08	18 04	19 08
Bellelay, école dép.	15 22 11			17 10		

21.041 Tavannes - Reconville - Bellelay - Lajoux JU - Les Genevez (ligne 41)

	4100	4102	4104	4106	4108	4110	4118	4122	4166	4144	4146	4128
←												
* 1: Les Genevez JU, poste	05 28	05 41	06 28	07 15	07 36	11 02	11 48					
Le Prédame	05 31	06 31		07 38		11 05						13 15
Lajoux JU, La Loge	05 32	06 32		07 39		11 06						
Lajoux JU, Le Bois des Joux	05 32	06 32		07 39		11 06						
Lajoux JU, poste	05 36	06 36		07 43		11 10						
Lajoux JU, école	05 37	06 37		07 44		11 11						
Formet-Dessus, Dos des Lawes	05 38	06 38		07 45		11 12						
Formet-Dessus, village	05 39	06 39		07 46		11 13						
Formet-Dessous, village	05 41	06 41		07 48		11 15						
* 1: Bellelay, école	05 46	06 46	07 20	07 55	11 20	11 53						13 20
Bellelay, école dép.	05 47	06 47	07 21			11 54						
Les Ecorcheresses arr.	06 12	06 12	07 44			12 19						
Les Ecorcheresses dép.			06 59		07 47	12 56						
Bellelay, école arr.			07 21		08 10	13 20						
* 1: Bellelay, école	05 47	06 47	07 22	08 11	11 21	11 54	13 01	13 11	13 22	15 00		
Bellelay, Le Domaine	05 47	06 47	07 22	08 11	11 21	11 54	13 01	13 11	13 22	15 00		
Le Fuet, poste	05 53	06 53	07 28	08 17	11 27	12 00	13 07		13 28	15 06		
Saïcourt, poste	05 56	06 56	07 31	08 20	11 30	12 03	13 10	13 11	13 31	15 09	13 32	
Saules BE, poste	05 58	06 58	07 32	08 21	11 32	12 04			13 35			
Reconville, gare	06 01	07 01	07 35		11 35	12 07			13 49			
Reconville dép.		07 49			11 49				14 11			
Moutier arr.		08 11			12 11							
Reconville dép.	06 03	07 03										
Sonceboz-Sombervall arr.	06 16	07 16										
Tavannes, gare				07 42								13 42

	4132	4134	4140	4142
* 1: Les Genevez JU, poste	15 14	16 00	17 28	18 02
Le Prédame	16 03	16 04	18 04	18 05
Lajoux JU, La Loge	16 04	16 04	18 05	18 05
* 1: Lajoux JU, poste	16 08	16 08	18 10	18 10
Lajoux JU, école	16 09	16 09	18 11	18 11
Formet-Dessus, Dos des Lawes	16 10	16 10	18 12	18 12
Formet-Dessus, village	16 11	16 11	18 13	18 13
Formet-Dessous, village	16 13	16 13	18 15	18 15
* 1: Bellelay, école	15 19	16 18	17 33	18 20
Bellelay, école dép.	15 22	16 18		
Les Ecorcheresses arr.	15 47	16 18		
Les Ecorcheresses dép.	15 52	16 18		
Bellelay, école arr.	16 16	16 18		
* 1: Bellelay, école	15 21	16 21	17 34	18 21
Bellelay, Le Domaine	15 21	16 21	17 34	18 21
Le Fuet, poste	15 27	16 27	17 40	18 27
Saïcourt, poste	15 30	16 30	17 43	18 30
Saules BE, poste	15 31	16 32	17 44	18 32

HORAIRE 1-2H 2024-25 AU FUET

Classe A : Joëlle D'Ans

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (8h30-11h30)	1H + 2H	1H + 2H <small>(allègement possible pour les 1H durant le 1^{er} semestre)</small>	1H + 2H	1H + 2H	1H + 2H
Après-midi (13h30-15h00)		1H + 2H		2H	

Madame Joëlle D'Ans : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Madame Petra Jost : mercredi

Classe B : Marie-Claude Barras

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (8h30-11h30)	1H + 2H	1H + 2H <small>(allègement possible pour les 1H durant le 1^{er} semestre)</small>	1H + 2H	1H + 2H	1H + 2H
Après-midi (13h30-15h00)		1H + 2H		2H	

Horaire 2024-2025 des 3-4H, Céline Papin (Classe 1)

Titulaire		Nom et Prénom							Papin Céline	
Heures	Lundi	Ens.	Mardi	Ens.	Mercredi	Ens.	Judi	Ens.	Vendredi	Ens.
7h35-8h20					Environnement 1x/2	G.W.			Ethique et culture religieuse	C.P.
8h25-9h10	Formation générale	C.P.	Français	C.P.	Français	C.P.	Mathématiques	C.P.	Français	C.P.
9h15-10h00	Français	C.P.	Français	C.P.	Environnement		Français	P.S	Education musicale 1/2	C.P.
10h20-10h45	Education musicale 1/2	C.P.	Mathématiques 1/2	C.P.	Mathématiques 1/2	C.P.	Environnement 1/2	C.P.	Education physique (halle de gym)	P.J
10h50-11h35	Mathématiques	C.P.	Education physique (école Fuet)	C.P.	Français	C.P.	Français	C.P.	Education physique (halle de gym)	P.J
PAUSE DE MIDI										
13h30-14h15	Français et Mathématiques 4H (école Fuet)	C.P.	Mathématiques	C.P.	début 7h35: semaines paires début 8h25: semaines impaires	Français et Mathématiques 3H (école Fuet)		C.P.	option : après-midi jeux (13h30-15h05)	
14h20-15h05	Activités créatives et manuelles 3H (école Saicourt)	P.J.	Arts Visuels	C.P.		Activités créatives et manuelles 4H (école Saicourt)		P.J + P.S.		
15h20-16h05	Environnement 4H	C.P.								

Degré	Effectif
1H	
2H	
3H	4
4H	10
5H	
6H	
7H	
8H	
Total	14

Enseignantes / Papin Céline / Petra Jost / Patricia Sprunger / Gisèle Weber

HORAIRE 2024-2025 3-4H (Classe 2)

Horaires	Jour	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h35-8h00						Math <small>SEULEMENT LES SEMAINES PAIRES</small>
8h00-8h20						GW
8h25-8h50		Formation générale	GW		Français	GW
8h50-9h10			Environnement			
9h15-9h35		Math	GW	Français	Math	GW
9h35-10h00					PS	PS
10h00-10h20		Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
10h20-10h45		Français	GW		Musique	Musique
10h45-11h05		Français	GW	Math	Éthique/culture religieuse	Éducation physique
11h10-11h35					PS	PS
13h30-13h55		Français (4H)	Français		Français (3H)	CP / PS
13h55-14h15		Math (4H)	Pause		Math (3H)	CP / PS
14h20-14h45						Option (a-m jeux)
14h45-15h05		Pause	Éducation physique			ML
15h05-15h20		Environnement	GW			
15h20-15h40						
15h40-16h05						



PS Patricia Sprunger
GW Gisèle Waber

PJ Petra Jost
CP Céline Papin

ML Mary Lapaire
ACM Activités créatrices manuelles
École de Saicourt

HORAIRE 5-6H CHATELAT

HORAIRE 5H-6H

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-8H15		ÉDUCATION MUSICALE JR	ÉDUCATION PHYSIQUE JR		
8H15-9H00	FORMATION GÉNÉRALE CS	MATHS JR	ÉDUCATION PHYSIQUE JR	FRANÇAIS CS	FRANÇAIS CS
9H00-9H45	FRANÇAIS CS	MATHS JR	ÉDUCATION PHYSIQUE JR	MATHS 5H FRANÇAIS 6H JR CS	FRANÇAIS CS
10H10-10H55	GÉOGRAPHIE CS	ALLEMAND 6H FRANÇAIS 5H JR	MATHS JR	MATHS 6H ALLEMAND 5H JR CS	ARTS VISUELS CS
10H55-11H40	ECR CS	FRANÇAIS JR	MATHS JR	MATHS 6H FRANÇAIS 5H JR CS	ARTS VISUELS CS
PAUSE DE MIDI					
13H30-14H15	FRANÇAIS CS	TM - 1/2 JR TM - 1/2 CS		FRANÇAIS CS JR	TM FAC CS
14H20-15H05	HISTOIRE CS	TM - 1/2 JR TM - 1/2 CS		ENVIR CS JR	TM FAC CS
15H20-16H05	SCIENCES 6H CS				

CS : CÉLIA SCHMID
JR : JULIEN REICHEN

